

DÉCRET N° 2024 – 995 DU 26 JUIN 2024
portant nomination de membres au sein du Conseil
d'administration de l'Université nationale d'Agriculture.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 2020-20 du 02 Septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2024-892 du 11 avril 2024 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu** le décret n° 2016-208 du 04 avril 2016 portant création, attributions, organisation et fonctionnement des universités nationales en République du Bénin ;
- vu** le décret n° 2016-638 du 13 octobre 2016 portant création de quatre (04) universités nationales en République du Bénin ;
- vu** le décret n° 2021-379 du 14 juillet 2021 portant statut-type des universités publiques du Bénin ;
- vu** le décret n° 2021-397 du 28 juillet 2021 portant nomination des membres et du Président du Conseil d'administration de l'Université nationale d'Agriculture ;
- vu** le décret n° 2021-562 du 03 novembre 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Travail et de la Fonction publique ;
- vu** le décret n° 2021-563 du 03 novembre 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche ;
- vu** le décret n° 2023-150 du 12 avril 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique ;
- vu** le décret n° 2023-357 du 12 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- sur** proposition du Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique et du Ministre de l'Economie et des Finances,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 26 juin 2024,

DÉCRÈTE

Article premier

Sont nommées membres du Conseil d'administration de l'Université nationale d'Agriculture, les personnes dont les noms suivent :

- monsieur **Alban Bienvenu BESSAN**, au titre de représentant du Ministère de l'Economie et des Finances, en remplacement de monsieur Désiré AIHOU ;
- monsieur **Pascal GBENOU**, au titre de représentant du personnel enseignant, en remplacement de monsieur Florent OKRY ;
- monsieur **Bernard TCHIGOSSOU**, au titre de représentant du personnel administratif, en remplacement de madame Carine ZANNOU KEKIN.

Article 2

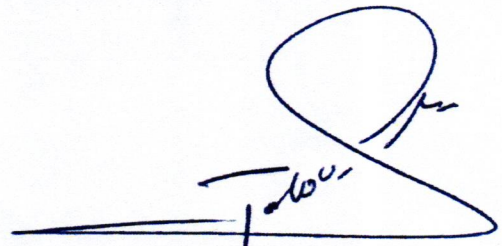
Les intéressés poursuivent le mandat en cours pour le reste de sa durée.

Article 3

Le present décret, qui prend effet pour compter du 10 mai 2023, sera publié au Journal officiel.

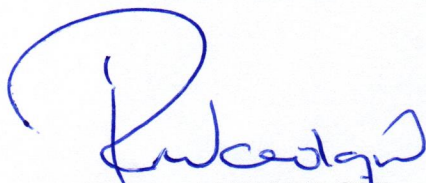
Fait à Cotonou, le 26 juin 2024

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON.-

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI
Ministre d'Etat

Le Ministre de l'Agriculture
de l'Élevage et de la Pêche,



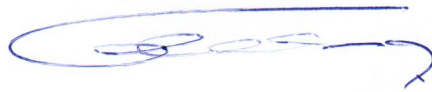
Gaston Cossi DOSSOUHOU

Le Ministre du Travail
et de la Fonction publique,



Adidjatou A. MATHYS

Le Ministre de l'Enseignement supérieur
et de Recherche scientifique,



Eléonore YAYI LADEKAN

AMPLIATIONS : PR : 6 – AN : 4 – CC : 2 – CS : 2 – C.COM : 2 – CES : 2 – HCJ 2 – HAAC : 2 – MAEP : 2
– MEF : 2 – MESRS : 2 – MTFP : 2 – AUTR ES MINISTERES : 17 – SGG : 4 – JINTERESSES 3 – ORB : 1.